VERSAILLES

Maçon polyvalent voirie H/F

Adjoint technique territorial

Organisme émetteur : VILLE DE VERSAILLES

Référence : 2026-VERSAILLES-539

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée	Service concerné	Catégorie du poste
DEPLACEMENTS ET AMENAGEMENTS URBAINS	DDAU SURVEILLANCE VOIRIE TRAVAUX	C

Poste ouvert aux	Type de poste
Contractuels et Titulaires	Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Missions principales :

- Entretien du domaine de voirie communale (nids de poule, enrobé à chaud ou à froid)
- Remplacement et scellement de mobiliers urbains, plaques de rues et signalisation verticale
- Petits travaux de maçonnerie
- Pose de panneaux d'information
- Installation de balisage pour les entreprises extérieures intervenant sur l'espace public (signalisation de déviation par exemple) et garantir la mise en oeuvre de la signalisation de chantier temporaire

Missions ponctuelles :

- Déneigement
- Mise en place de jalonnement (manifestations)
- Distribution de courrier
- Astreinte technique et/ou neige

Votre profil

Formation

Formation :

- BEP/ CAP Maçonnerie
- Permis B
- Permis CACES (R390) apprécié
- Permis C apprécié

Expérience antérieure souhaitée :

- Maçonnerie (scellement et pose de panneaux, pavage, bordure, enrobé)
- Voirie et Réseaux divers

Savoir faire :

- C onnaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- Signalisation temporaire des chantiers
- Bases de droit administratif (intervention sur le domaine public, gestion et utilisation des arrêtés municipaux)
- Bonne connaissance du code de la Route
- Signalisation horizontale
- Maçonnerie

- Savoir lire un plan

Savoir être :

- Sens du service public
- Esprit d'initiative
- Autonomie
- Sens du dialogue et de la communication
- Organisation et disponibilité
- Capacité d'analyse

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

- 39h/ semaine
- 7h30-12h00 et 13h00-16h30 et 15h30 le vendredi

Nombre de jours de congés :

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages :

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)